

## FP1 - Vous avez un problème d'aggravation des inondations ou des ruissellements

### Description de la problématique - enjeux

Cette problématique, en lien ou à proximité d'un émissaire agricole, peut se traduire par :

- l'augmentation de la fréquence de débordement et l'augmentation du pic de crue : "les crues , fréquentes, arrivent plus vite et plus fort".

Ou

- l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des ruissellements pouvant notamment conduire à des coulées de boues.

Il est alors indispensable d'évaluer les enjeux associés à cette problématique :

- si des infrastructures sont régulièrement touchées par ces phénomènes, qui génèrent des dégâts matériels importants, une intervention peut être justifiée,
- Si aucune infrastructure ou habitation n'est menacée, et qu'il n'y a pas d'enjeu économique ou de danger réel, une intervention forte sur le cours d'eau n'est pas justifiée.

#### Les points clefs :

Les inondations et ruissellements sont des **phénomènes naturels**, qui peuvent néanmoins être **aggravés par des aménagements inadaptés**.

Il convient donc de se poser les questions suivantes :

- **Quels enjeux sont liés aux inondations ?** zone habitée, accessibilité,...
- **Les enjeux justifient-ils une intervention pour limiter les inondations ?**
- **Si oui, comment intervenir pour les limiter ?** Faut-il travailler sur l'amont du bassin ou protéger localement les infrastructures ?

### Phénomènes en jeu

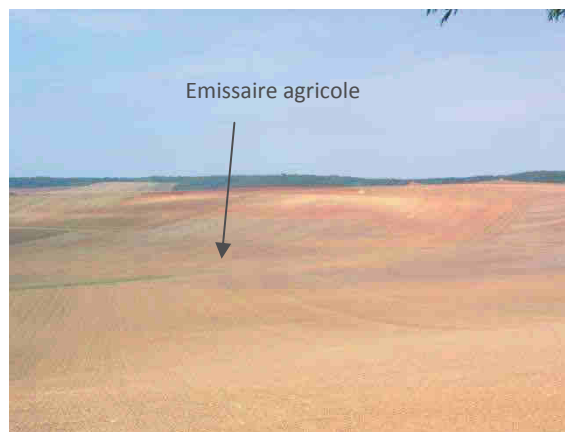
Les crues et les inondations sont des phénomènes naturels, toutefois certains facteurs ont une influence importante sur le régime hydrologique des cours d'eau et l'occurrence des crues :

- les rectifications et les suppressions de méandres raccourcissent le chemin hydraulique (accélération du flux),
- la suppression des annexes hydrauliques et des zones humides de bord de cours d'eau limite les possibilités de stockage de l'eau lors de crues (augmentation du volume),
- le recalibrage augmente la capacité du lit du cours d'eau qui déborde plus tardivement (augmentation du volume et de la vitesse).

De fait, le cours d'eau transfère l'eau plus rapidement vers l'aval, les crues y sont donc plus fortes et plus fréquentes.



*La rectification et le recalibrage n'empêchent pas les débordements, mais modifient leur localisation, leur fréquence et leur ampleur*



*L'absence de végétation dans la plaine accélère les flux de surface vers l'aval du bassin*

## Les objectifs à atteindre

Du fait de l'enjeu humain, et de la nécessité de sauvegarde des infrastructures, il peut être nécessaire d'intervenir de façon à diminuer les phénomènes en fréquence et/ou en ampleur.

**En cas d'absence d'enjeu (problème se développant en zone agricole non habitée par exemple), l'intervention n'est pas justifiée, sauf si elle permet une meilleure utilisation du champ d'expansion des crues (recréation de zones de stockage, de « sur-inondation »,...) pour protéger les biens à l'aval sur des zones à enjeux.**

## Les principes d'actions

**Les inondations en zones habitées peuvent être des phénomènes complexes, il convient donc de demander un avis d'expert avant toute intervention. Il est également indispensable de mener la réflexion à l'échelle d'un bassin versant, et pas uniquement sur le secteur de débordement.**

La lutte contre les inondations peut passer par :

- l'aménagement de zones de rétention en amont de la zone impactée,
- le ralentissement du flux sur le bassin versant amont de la zone impactée,
- la protection locale des enjeux.

## Les techniques possibles

- Réalisation d'une étude hydraulique/expertise du site en lien avec le bassin versant : solution non développée dans le présent document.
- Protection locale des enjeux (par des digues, murs) : solution non développée dans le présent document.
- Divers travaux sur le bassin versant :
  - gestion de la végétation (amélioration des écoulements) **cf. fiche technique 1,**
  - revégétalisation (ralentissement de l'onde de crue) **cf. fiche technique 2,**
  - enlèvement raisonné d'obstacles à l'écoulement (amélioration des écoulements) **cf. fiche technique 6,**
  - gestion des zones humides latérales et diversification du tracé du cours d'eau (rétention en amont, ralentissement de l'onde de crue), **cf. fiche technique 7.**

## Autres actions possibles

Les risques liés aux inondations et ruissellements peuvent être gérés par le biais de l'occupation des sols, que ce soit une amélioration des pratiques au sein du bassin versant (rotation des terres agricoles, plantations de haies, ...) ou la gestion des zones habitées. Les documents d'urbanisme : le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou la carte communale sont alors des outils importants de localisation des zones problématiques, à classer non constructibles notamment.